

Décision de fin de mandat

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2017-6 créant l'Equipe de Recherche Labellisée U 1244 et nommant Madame Annabel DESGREES DU LOU, Directrice ;

Vu la décision n° 2019-35 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1244 et prorogeant le mandat de Madame Annabel DESGREES DU LOU ;

Décide:

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, au mandat de directrice de l'Equipe de Recherche Labellisée U 1244 de Madame Annabel DESGREES DU LOU.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 décembre 2019.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

